

## LA BOURSE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

### **Les personnes désireuses de se perfectionner dans des écoles de formation artistique supérieure, peuvent obtenir une bourse d'enseignement artistique**

Cette bourse se traduit par l'attribution d'une aide financière pour la formation artistique supérieure (1 040 000F) par la prise en charge du billet d'avion aller et retour jusqu'au pays d'accueil si elle ne l'est pas, tout ou partie, par un autre dispositif (passeport mobilité, continuité territoriale...), par une aide au logement justifiée par la location d'un logement (240 000F), une indemnité d'acquisition de matériel nécessaire à l'enseignement artistique (30 000F), ainsi qu'une indemnité d'installation (150 000F), qui n'est versée que si l'intéressée débute son cursus en métropole ou à l'étranger.

**Pour qui ?** Les personnes justifiant d'une pratique artistique initiale en Nouvelle-Calédonie et désireuses de poursuivre leur formation dans un établissement spécialisé et qui ne sont pas éligibles aux bourses d'enseignement supérieur ou spécialisé.

Les personnes qui bénéficient de la bourse d'enseignement artistique de la province Sud pourront solliciter le renouvellement de cette bourse, sur présentation des résultats obtenus et jugés très satisfaisant par le jury. Ils devront présenter leur demande comprenant les éléments listés ci-dessous ainsi que les notes et appréciations des professeurs de l'établissement spécialisé fréquenté durant l'année pour lequel le candidat a bénéficié de la bourse d'enseignement artistique de la province Sud.

**Comment ?** Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants :

- un curriculum vitae ;
- pour les candidats en arts plastiques : un dossier de travaux personnels réalisés ou non dans le cadre de leur scolarité ;
- pour les candidats du spectacle vivant : un press-book des spectacles et manifestations auxquels ils ont participé et s'ils le souhaitent une maquette vidéo ou audio ;
- une lettre de motivation écrite, faisant apparaître le projet détaillé de formation (justification du choix de l'école et de la formation), la finalité professionnelle et artistique ainsi que les moyens mis en œuvre pour mener le projet à son terme (recherche de soutien financier, de parrainage artistique...) ;
- un justificatif de résidence en province Sud (une quittance de loyer ou une facture d'électricité datant de moins de 6 mois) ;
- le dernier avis d'imposition (N-2) et/ou la déclaration de l'année précédente (N-1) ;
- une fiche de renseignements dûment remplie à retirer à la direction de la culture de la province Sud.

- un plan de financement ;
- une admissibilité dans l'établissement d'enseignement spécialisé.

Les candidats présélectionnés passent une audition devant un jury pour expliquer leur motivation, présenter l'établissement d'admission et rendre compte du niveau de leur pratique artistique. Ils présentent :

- pour les arts visuels: leurs travaux et leurs choix artistiques ;
- pour le chant : une interprétation de deux chansons, sur bande sonore ou a cappella, choisis dans deux registres différents ;
- pour la musique : une interprétation de deux morceaux de cinq minutes choisis dans deux répertoires différents ;
- pour le théâtre : une interprétation de deux scènes de cinq minutes choisies dans deux répertoires différents et dont l'une au moins fait appel à un ou plusieurs répondants,
- pour la danse : une interprétation d'une variation du répertoire classique et un extrait de cinq minutes maximum de ballet moderne jazz ou contemporain ;
- pour l'audiovisuel : deux présentations filmées ou animées de cinq minutes.
- pour le cirque : une démonstration de deux techniques appartenant aux arts du cirque (jonglage, équilibre, funambulisme, trapèze...).

### **Conditions :**

Le jury prendra en compte la motivation du candidat et son projet professionnel, la continuité et la persévérance de son parcours artistique, la qualité des travaux présentés et de l'établissement spécialisé choisi et, le cas échéant, les ressources financières du candidat.

**Quand ? : Lancement des candidatures : 21 février 2022**

**Clôture des inscriptions : 27 mai 2022**